



Indemnisation suite à un accident de la route

Par **savarzeix**, le **10/11/2008** à **20:06**

Le 30 aout 2007 j'ai eu un accident de la route en sortant de ma résidence sur une route prioritaire j'ai été percutée par une automobiliste au niveau de la portière coté conducteur,j'ai été évacuée par les pompiers et suite à des examens ont été diagnostiqués:écrasement du coude droit,traumatisme cranien et entorse des cervicales. rnJ'ai été arrêtée durant quinze jours car j'avais de gros maux de tetes qui sont encore présents,de grosses douleurs au coude droit et une minerve qui m'empêchait tous mouvements. rnMon assurance me propose une imdemnisation de 1100 Euros et me dédommage les trois jours de carence de la sécurité sociale.Les souffrances endurées ont été notées 2/7 sans aucune consultation. rnPensez vous honnêtement que le dédommagement est suffisant,tout en sachant que j'ai toujours ma douleur au coude (pas en permanence mais assez régulièrement) et des maux de tête qui parfois m'empêchent d'aller travailler.rnMon assurance ne m'a pas convoquée auprès d'un médecin expert pour évaluer mes maux et fixer l'indemnisation,ils m'ont envoyés un procès verbal de transaction définitive que j'ai signé et renvoyé le 20Octobre 2008.....Comment dois je faire à présent vu que la procédure normale n'a pas été respectée?rnCombien pensez vous que je devrais etre indemnisée?rnJe n'ai absolument pas les moyens de payer un avocat.Va t'il falloir aller devant le tribunal?Cela me stress énormément...rnJe vous remercie par avance de m'aider à éclaircir ces questions. rnSalutations